

SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

1387

Décision

24 AOUT 1983

Decisione

Reconnaissance par la Suisse de la  
 Fédération de St. Christophe et Nevis

Vu la proposition du DFAE du 10 août 1983,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Le principe de la reconnaissance par la Suisse du futur Etat est admis.
2. Le Conseil fédéral charge le Département des affaires étrangères de préparer le message de félicitations qui sera adressé par le Président de la Confédération au Gouverneur général de la Fédération de St. Christophe et Nevis.
3. M. Dino Sciolli, Ambassadeur au Venezuela, Barbade, Guyane, Suriname et Trinité-et-Tobago, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en mission spéciale pour représenter le Conseil fédéral aux cérémonies d'indépendance de la Fédération de St. Christophe et Nevis qui auront lieu du 16 au 20 septembre 1983. Le Département fédéral des affaires étrangères est chargé de l'exécution de cette décision.
4. Le Conseil fédéral autorise le Département des affaires étrangères à décider de la date et de la forme de l'établissement de relations diplomatiques et consulaires, pour autant qu'une telle mesure soit justifiée.

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Bei age				
z. V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	6	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
		EVD		
		EVED		
		BK		
		EFK		
		Fin. Del.		

Pour extrait conforme  
 Le secrétaire







EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

3003 Berne, le 10 août 1983

Für die BR.-Sitzung  
 vom 2 4. AUG. 1983

Au Conseil fédéral

Reconnaissance par la Suisse de la  
 Fédération de St. Christophe et Nevis

La Fédération de St. Christophe et Nevis ("Federation of St. Christopher and Nevis") se compose de deux îles, St. Christophe, communément appelée St. Kitts, et Nevis qui toutes deux appartiennent au chapelet des Iles-sous-le-vent (Leeward Islands) bordant au Nord-Est la mer des Caraïbes. Sa superficie est de quelque 265 km<sup>2</sup>. La capitale, Basseterre, compte 17'000 habitants. La population, composée pour l'essentiel de noirs et de mulâtres, s'élève à 45'000 habitants. Elle est en majorité de religion anglicane. La langue officielle est l'anglais.

L'économie de la Fédération de St. Christophe et Nevis est avant tout agricole (sucre, cacao, épices, fruits) et dépend encore en grande partie de la production sucrière. Le pays s'emploie cependant à diversifier son économie, en particulier dans les domaines de l'industrie manufacturière et du tourisme. Ses principaux partenaires économiques sont la Grande-Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique et les Etats membres du Marché commun des Caraïbes (Caricom), auquel St. Christophe et Nevis appartiennent.



Partie de la colonie britannique de la Fédération des Iles-sous-le-vent, l'Etat de St. Christophe-Nevis-Anguilla fut associé dès 1967 ("Associated State") à la Grande-Bretagne. Pleinement autonome pour la conduite des affaires intérieures du pays, l'Etat de St. Christophe-Nevis-Anguilla confia alors à la Grande-Bretagne sa défense et la conduite de sa politique étrangère. En 1980, le Parlement britannique édicta l' "Acte d'Anguilla" par lequel cette dernière se séparait des deux autres îles, lesquelles formèrent dorénavant l'Etat de St. Christophe et Nevis.

Le nouvel Etat ayant manifesté alors son désir d'accéder à l'indépendance, une conférence constitutionnelle eut lieu à Londres en 1982, réunissant le gouvernement et l'opposition ainsi que le gouvernement britannique. La conférence aboutit à un accord ratifié par le Parlement britannique le 22 juin 1983 qui devait fixer l'indépendance du nouvel Etat au 19 septembre 1983.

La Fédération de St. Christophe et Nevis aura la forme d'une monarchie constitutionnelle; le Chef de l'Etat sera la Reine Elizabeth qui sera représentée par un Gouverneur général, désigné en la personne de M. Clement Arrindell. L'Assemblée nationale sera unicamérale. Le Premier Ministre sera M. Kennedy Alphonse Simmonds, Chef du gouvernement local depuis 1980 et dont le parti (Labour Party) détient la majorité des sièges au Parlement.

La reconnaissance d'un Etat devenu indépendant découle du principe de l'universalité de nos relations extérieures et s'inscrit dans une pratique constante de notre politique dans ce domaine. Il apparaît en conséquence opportun que le Conseil fédéral fasse connaître sa position au moyen d'un télégramme de félicitations.


Le futur Premier Ministre a invité notre pays à se faire représenter officiellement aux cérémonies d'indépendance qui auront lieu



du 16 au 20 septembre 1983 à St. Kitts et Nevis. Le Département fédéral des affaires étrangères est d'avis qu'il convient de donner suite à cette invitation et il estime que le Conseil fédéral devrait charger l'Ambassadeur Dino Sciolli résidant à Caracas de le représenter à ces cérémonies en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en mission spéciale.

Compte tenu de ce qui précède, le Département fédéral des affaires étrangères vous propose d'approuver le projet ci-joint.

DEPARTEMENT FEDERAL  
DES AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert